

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2021

ADOPTION - (N° 4607)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL16

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« cinq ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« ou »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La durée de vie en communauté mentionnée au présent alinéa apparaît extrêmement courte pour assurer la pérennité du couple adoptant. Par ailleurs, conditionner l’accès à l’adoption sur le seul critère de l’âge et non de la structure familiale ne semble pas une disposition dirigée en faveur de l’intérêt supérieur de l’enfant.